

# CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 14 avril 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 132 / 2021

Objet de l'autorisation : Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de 19 halls industriels.

Nom et adresse du requérant : Construction Schmit&Schmit s.à r.l.  
117a, rue de Leudelage  
L-8079 Bertrange

Localisation de la construction : 4-6, 8-15, 17, 19-26, Op de Géieren  
L-4970 Sprinkange  
Num.cad.  
1705/2993&1705/2994&1705/2995&1705/2996&1705/3121&1733/3122&1733/3123&1751/3036&1751/3038&1751/3042&1751/3131&1733/3130&1742/3129&1742/3133&1742/3128&1742/3125&1705/3124&1705/2999&1705/2998 (Lots 3-10&12&14-19&22-25 du PAP "Op de Géieren")  
Sect. C de Sprinkange  
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,  
Manon BEI - ROLLER

**Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.**